



Club Français des Amateurs du Furet

PROCES VERBAL

**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

Dimanche 10 mars 2019

Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée générale est ouverte à 14h21, elle est présidée par **Stéphanie PEALARDY**, la secrétaire de séance est **Vanessa ROCHETON**.

Nombre de votes par procuration : **60 votes**

Nombre de personnes présentes et votantes : **14 votes**

Soit 31.22% des adhérents.

Le quorum est atteint entre les présents et les procurations, **l'Assemblée Générale est donc ouverte.**

VOTE DE L'ORDRE DU JOUR

74 votes POUR

0 vote CONTRE

L'ordre du jour est approuvé.

La présidente **Stéphanie PEALARDY** aborde les différents points qui ont été présentés dans le dossier d'AGE reçu par les adhérents.

ORDRE DU JOUR

- 1) **MODIFICATION DES STATUTS4**
- 2) **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.....4**
- 3) **CREATION POSTE – RESPONSABLE GARDES.....4**
- 4) **REDECOUPAGE DES ZONES DES REFERENTS5**
- 5) **QUESTIONS-REMARQUES DIVERSES.....6**

1) MODIFICATION DES STATUTS

Une lecture commentée des différents points de modification des statuts a été faite.

Certains articles de nos statuts ont été revus, soit pour modifier des termes employés qui n'ont plus lieu d'être (ex : responsables régionaux, délégués...), soit pour modifier l'article en lui-même.

Les articles 11, 15, 16, 18 et 30 ont été modifiés.

En séance : Avenant aux statuts article 11

Modalité de vote du bureau : Le président nomme le bureau en gardant 2/3 du bureau existant à chaque AGO.

Nous procédons au vote des statuts.

VOTE DES STATUTS

*74 votes POUR
0 vote CONTRE*

Les statuts sont approuvés.

2) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Une lecture commentée des différents points de modification du règlement intérieur a été faite.

Les articles 4, 5, 8 et 12 ont été modifiés.

Nous procédons au vote du règlement intérieur.

VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

*74 votes POUR
0 vote CONTRE*

Le règlement intérieur est approuvé.

3) CREATION POSTE – RESPONSABLE GARDES

Il a été décidé de créer un poste de responsable des gardes afin d'avoir un interlocuteur privilégié pour les gardes de vacances et sociales. Le responsable Gardes sera là pour conseiller en cas de souci les nounous, assurer le suivi, et en référer au bureau.

VOTE CREATION DE POSTE

Responsable Gardes

*74 votes POUR
0 vote CONTRE*

La création du poste est approuvée

Marie-Christine Louis a été nommé à ce poste par le bureau.

4) REDECOUPAGE DES ZONES DES REFERENTS

Suite à la création de la **Fédération de Défense du Furet**, en collaboration avec *Les Furets de l'Ouest* et en accord avec les associations concernées, nous avons décidé que chaque association représentant en majorité une région sera prioritaire sur celle-ci.

De ce fait, certaines régions ne seront plus gérées par le CFAF, mais par l'association présente sur place.

Afin que chaque association puisse être référencée au mieux dans sa région, nos Familles d'Accueil faisant parties des régions impactées, accueilleront des furets d'autres régions représentées par le CFAF en soutien aux Familles d'Accueil locales, ou pourront aider l'association référente de leur région sous couvert du CFAF.

Le redécoupage des zones d'actions inclut de ce fait la non-participation du CFAF aux salons de ces régions et la suppression des postes de référents régionaux.

Les zones concernées sont :

- Région Bourgogne Franche Comté

Association référente : Il court, il court le furet

Stecy LEFRANCOIS et Sylvie LELOUP ne seront donc plus référentes de cette région.

- Région Hauts de France

Association référente : Les Ch'tis Furets

Aucun référent concerné pour cette région.

- Zone Ouest France

Association référente : Les Furets de l'Ouest

Aucun référent concerné pour cette région.

- Départements Savoie et Haute Savoie

Association référente : Les furets Montagnards - Princesse Fidji

Ces départements sont reliés à la région Rhône-Alpes Auvergne. Les référents de la région Rhône-Alpes Auvergne continueront de gérer les autres zones de cette région.

- Région Occitanie – Zone Languedoc Roussillon

Association référente : Les Furets des Calanques

Caroline ZOIA et Lionel BARATE ne seront donc plus référents de cette région.

- Région PACA

Association référente : Les Furets des Calanques

Aucun référent concerné pour cette région.

Les référents impactés continueront d'être Famille d'Accueil et adhérents s'ils le souhaitent, seul leur rôle de référent est annulé.

5) QUESTIONS-REMARQUES DIVERSES

Remarques apportées par les adhérents sur les procurations :

- *Continuer à sauver nos fufus adorés. Continuer les poutbox qui sont super. Continuer le bon travail des FA. - MORATA Jean Luc*
- *Une remarque: J'ai vu que désormais les responsables adoptions rempliraient les contrats à la place des familles d'accueil. C'est sans doute plus pratique d'un point de vue légal, mais cela ne va-t-il pas accroître la charge de travail déjà très importante des respo en question? Un grand merci pour vos actions! - ENGEL Déborah et RESENDE Bernardo*

Réponse : Nous allons avoir du soutien supplémentaire grâce au recrutement de deux bénévoles qui aideront à la création des fiches adoptions et à la mise en ligne des furets.

- *Merci pour votre investissement auprès des furets ainsi que pour tout le travail que vous fournissez - DAVID Carole*
- *J'approuve votre très belle action envers tous ces "fufus"! - DUFOUR Lina*
- *Ne serait-il pas judicieux de demander aux adoptants de participer un peu pour les cotrainages ou les covoiturages pour une somme modique de 5€? A payer évidemment au CFAF, pas pour ceux qui font les trajets car certains ne font pas beaucoup d'efforts, je trouve, je parle pour mes cotrainages. – Marie Christine LOUIS*

Réponse : Après discussion avec les membres présents à l'AGE, la mise en place d'une participation aux frais de covoiturages est décidée lorsque celui-ci sera à la charge de l'association. La moitié des frais sera demandé à l'adoptant.

La séance est levée à 15h50.

Fait à : VILLARS

Le : 23/03/2019

Stéphanie PEALARDY
Présidente

Vanessa ROCHETON
Secrétaire de séance